LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE SUR VOTRE COMMUNE

- Tarifs mutualisés et négociés par tranche d'âge
- Pas de sélection médicale
- Cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
- Des référents locaux à votre écoute

UNE MUTUELLE POUR TOUS MISE EN PLACE PAR VOS ÉLUS

- Pourquoi une solution santé mutualisée ?
Tout le monde devrait avoir accès à une complémentaire santé pour le remboursement des soins de santé, peu importe ses revenus ou son âge. C'est pourquoi le dispositif Ma Commune Ma Santé vous propose des tarifs groupés négociés et des garanties adaptées à vos besoins.

- Qui peut en bénéficier ?
Tous les habitants (même résidence secondaire) et travailleurs de la commune (artisans, commerçants, professions libérales... sauf salariés du privé) ! Sans restriction d'âge ou de revenus.

- Besoin d'une étude personnalisée et gratuite ?
Contactez votre **CCAS** ou vos référents locaux au
06 07 87 68 69 ou **06 52 24 79 03**

ACTIOM
Association loi 1901

Ma Commune Ma Santé

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À TARIFS GROUPÉS ET NÉGOCIÉS !

Une mutuelle pour tous !

UNE COUVERTURE SANTÉ POUR VOUS ET VOS PROCHES

UNE ÉTUDE GRATUITE ET PERSONNALISÉE SUR SIMPLE DEMANDE

LE LIBRE CHOIX D'UNE FORMULE ADAPTÉE À VOS BESOINS

UNE MUTUELLE OUVERTE À TOUS

(Tout âge, toute situation)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ACTIOM
Association loi 1901

Contact :

09 72 56 78 26

lr.mcms@gmail.com

Ma Commune Ma Santé Hérault